



LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

- 1-Désignation d'un secrétaire de séance : approuvé (Désignation de M. Nicolas DEMOULIN).
- 2-Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025 : approuvé
- 3-Comptes de gestion 2024 – Budgets annexes et budget principal : approuvés
- 4 -Comptes administratifs 2024 et affectation des résultats – Budgets annexes et budget Principal : approuvés
- 5-Budgets primitifs 2025 – Budgets annexes et budget principal : approuvés
- 6-Création d'un budget SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) : approuvé
- 7-Fixation des taxes locales pour 2025 : maintien des taux communaux (TFB : 23,22 %,TFNB : 40,64 % et TH : 5,72 %)
- 8- Subventions de fonctionnement 2025 aux associations locales : approuvées
- 9-Subvention de fonctionnement 2025 aux associations Vie Libre, AFSEP, Les Restaurants et Relais du Cœur de Moselle-Ouest, La Pédiatrie Enchantée, la Croix Bleue, le Souvenir Français et Chiens Guides de l'Est : approuvé pour un montant de 80 € à chaque association
- 10- Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Basse-Ham et Environs, à l'Union Nationale des Combattants Section de Thionville et au Chant Hamois : approuvé pour un montant de 342 € à l'Amicale des Donneurs de Sang, 150 € à l'UNC – Section de Thionville et 50 % du coût du cocktail servi à l'occasion des 50 ans de l'association le Chant Hamois, sur présentation de la facture et dans la limite de 1 400 €.
- 11-Demande de subvention 2025 – Lecture publique et bibliothèques : création ou remise à niveau des collections de base des communes de moins de 3 000 habitants : approuvée
- 12-Règlement intérieur de la médiathèque : approuvé
- 13-Convention pluri-communale de coordination de la police municipales avec les forces de sécurité de l'Etat : approuvée
- 14-Convention de prestation de services relative à la défense incendie et aux bornes fontaines avec la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville : approuvée
- 15-Contribution volontaire au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) pour 2025 : approuvée pour un montant de 354,75 €, représentant 0,15 €/habitant
- 16-Personnel communal : création de postes : approuvé création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025
- 17-Remboursement de frais : approuvé pour un montant de 250 €.

Communications de Monsieur le Maire

Date de mise en ligne : 11/04/2025

Date d'affichage : 11/04/2025